La Charte du Libraire Francophone

Préambule

Le libraire est porteur de la diversité culturelle de la francophonie et contribue à l'enrichissement collectif à travers l'offre qu'il propose en librairie et sa capacité à la diffuser.
«La charte du libraire francophone» doit permettre d'exprimer la pertinence de son rôle et l'essentiel de son engagement.
Cet engagement du libraire francophone à tendre au respect des critères de cette charte sera le fondement de la reconnaissance de son statut par ses clients, ses partenaires et son environnement.

Le libraire francophone signataire de la charte s'engage à ...

Assurer le professionnalisme de son équipe

• Partager avec son équipe un projet de librairie et lui assurer la formation nécessaire au développement de ses compétences.
• Garantir à sa clientèle un accueil et une écoute de qualité par une équipe francophone capable de l'orienter dans ses choix et de prodiguer des conseils de lecture.

Développer une offre de qualité

• Faire de sa librairie un espace ouvert au public, lieu de rencontres, de circulation des savoirs, des idées et des émotions.
• Tendre vers une offre diversifiée, cohérente avec le projet de la librairie, en valorisant non seulement les nouveautés, mais aussi le fonds et l'édition francophone locale. La connaissance et la promotion de ces différents fonds éditoriaux, y compris l'édition indépendante, font partie des compétences spécifiques des librairies francophones, partout dans le monde.
• Garder son autonomie dans le choix de son assortiment de livres, qui ne peut être captif, c'est-à-dire déterminé par un distributeur, un grossiste, une centrale d'achat ou toute entité autre que le libraire lui-même.
• Se poser comme agent culturel en proposant des animations dans et hors les murs et en participant à la vie culturelle locale.

Veiller à la qualité de son service à la clientèle

• Disposer de tous types d'outils professionnels de recherches bibliographiques (catalogues, bases de données...) et pratiquer dans la mesure du possible le service de commandes à l'unité.
• Fournir à sa clientèle une information aussi précise et fiable que possible : clarté dans les délais, la disponibilité et le prix des livres.
• Offrir aux collectivités locales un service professionnel d'information, de conseil et d'approvisionnement.

Favoriser les relations entre libraires et avec l'interprofession

• Développer le dialogue et la collaboration avec ses confrères, y compris au sein des associations professionnelles pour se connaître et se respecter.
• Exercer une concurrence saine et loyale en évitant toute position monopolistique et en respectant les règlementations en usage en matière de prix du livre et de remises.
• Respecter la propriété intellectuelle, les voies légales d'approvisionnement, et ne pas vendre des livres de contrefaçon.
• Favoriser le dialogue avec les autres acteurs du livre, dans le respect des règles et usages commerciaux, et de la place de chacun dans la chaîne du livre.
• Etre libraire détaillant, reconnu légalement par les autorités compétentes du pays.